

# Organisation internationale de la Francophonie

CONSULTATION FORMALISEE

**Analyse des compétences numériques des enseignants de et en français au sein des systèmes éducatifs des Etats membres partenaires\***

**Date limite de soumission des offres : 12 septembre 2024**

## 1. Objet de la consultation formalisée

La présente consultation a pour objectif général d'établir un diagnostic précis des compétences numériques des enseignant(e)s mais aussi de leurs capacités à intégrer ces outils de façon pertinente à leurs pratiques de classe. La consultation devra être contextualisée selon la région d'exercice des enseignant(e)s. Cette contextualisation doit être en lien avec la pratique, l'accès au matériel numérique et à la connexion internet. Ainsi, le test devra avoir une durée maximale de 1h30 et permettre de/d' :

- faire un état des lieux de l'équipement numérique selon les établissements scolaires et les différentes régions du monde ;
- évaluer les compétences numériques des enseignant(e)s en tant qu'individu ;
- évaluer les compétences numériques des enseignant(e)s en tant qu'enseignant(e).

Vous pouvez trouver plus d'informations sur notre site Internet : <https://www.francophonie.org> et <https://parlonsfrancais.francophonie.org/>

## 2. Modalités de soumission

Les offres des soumissionnaires doivent être entièrement rédigées en français et doivent être envoyées par courriel avant **le 12 septembre 2024 à 23h59, heure de Paris** à l'adresse suivante : [deaf@francophonie.org](mailto:deaf@francophonie.org)

Les soumissions seront conformes au cahier des charges technique.

La soumission agréée fera l'objet d'un contrat entre l'OIF et le prestataire de services retenu et aucun soumissionnaire ne pourra être considéré comme retenu sans qu'il n'en ait été avisé par écrit.

## 3. Délai d'exécution de la prestation

La prestation demandée doit être réalisée au plus tard **le 30 novembre 2024 selon le calendrier spécifié dans le cahier des charges/termes de références.**

#### **4. Période de validité**

Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite pour la remise des offres.

#### **5. Dossier de réponse**

Le dossier de réponse est un ensemble de documents administratifs, techniques et financiers qui permettent d'évaluer la pertinence de l'offre du soumissionnaire selon les exigences décrites par le cahier des charges/termes de références.

##### **5.1. Dossier technique**

Dans le dossier technique, il est demandé au soumissionnaire de préciser sa compréhension de la prestation demandée, d'indiquer sa vision du projet, de décrire la démarche proposée et de décliner la méthodologie qu'il utilisera pour la réalisation du projet.

##### **5.2. Dossier administratif**

Le dossier administratif présente le soumissionnaire, son statut juridique et ses habilitations à fournir le service demandé notamment :

- la situation fiscale et sociale de son entreprise et en justifiant de la régularité de la situation administrative au regard de la législation et de la réglementation sociale et fiscale de son pays ;
- la forme juridique de son entreprise et en indiquant le nom de la personne physique ayant le pouvoir d'engager celle-ci ;
- fournissant le volume d'affaires traité et le chiffre d'affaires hors taxes (HT) des trois derniers exercices clos ;
- spécifiant l'équipement technique, les moyens d'étude et de recherche, les ressources humaines susceptibles d'être mobilisées pour la réalisation des prestations afférentes à cet appel d'offres ;

Les dossiers technique et administratif sont contenus dans un fichier électronique, à compléter, joint aux documents de la présente consultation formalisée : (Annexe 2 : Dossier de réponse technique).

##### **5.3. Fiche de réponse financière**

La réponse financière doit préciser le coût hors taxes (H.T) détaillé des fournitures et prestations conformément au cahier des charges.

Chaque soumissionnaire doit dûment remplir et retourner la fiche de réponse financière figurant en annexe.

Les prix sont exprimés en euro et sont fermes et non actualisables. La fiche de réponse financière est un fichier électronique joint aux documents de la présente consultation formalisée : (Annexe 3 : Fiche de réponse financière).

## 6. Critères et méthodologie de sélection des offres

Les critères suivants s'appliqueront pour la sélection des candidats :

- Les références et l'expérience du soumissionnaire ;
- La conformité à l'expression des besoins et des spécifications techniques du cahier des charges ;
- La qualité de la démarche projet pour l'ensemble de la prestation ;
- La qualité de l'équipe projet ;
- Le montant de l'offre.

La sélection se fera sur la base d'une notation sur 100 points dont 70 pour la note technique et 30 pour la note financière.

La note financière sera calculée suivant la formule :

$$\text{Note Financière (NF)} = 30 \times \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre proposée}}$$

L'OIF organisera des présentation de l'ensemble des outils présélectionnés sur la base de l'analyse de l'offre technique .

La note finale est la somme des notes des deux phases. Sera retenu le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note, c'est-à-dire celui qui aura proposé la meilleure offre du point de vue de la qualité des modalités de mise en œuvre des prestations demandées et du point de vue du coût de ces prestations.

## **7. Les modalités de paiement**

La répartition des paiements s'effectuera comme suit pour les coûts fixes :

Tranche 1 – 50% du montant total – au moment de la signature du contrat et du lancement du projet

Tranche 2 – 50% du montant total – au moment de la remise du rapport final d'évaluation